

Commune des Granges Gontardes Détermination de la zone d'alimentation Captage AEP Jas du Seigneur



Le captage actuel d'alimentation en eau potable de la commune des Granges Gontardes subit une pollution chronique aux pesticides. La commune a lancé un programme dans le but d'améliorer la qualité de l'eau pompée. À ce titre, la société Hydroc a été mandatée pour la détermination de la zone d'alimentation du captage.

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

État de nos connaissances sur la zone

Le surcreusement lié à la construction de l'autoroute a créé un barrage hydraulique qui a coupé les écoulements des sources. Par exemple la source Javelin (exhaure à l'est de l'autoroute) pour laquelle un aménagement a été réalisé sous l'autoroute afin de rétablir son écoulement jusqu'au bassin où elle est exploitée, qui se situe à l'ouest de l'autoroute.

Au nord, la zone du Robinet de Donzère montre un réseau karstique très développé comme en témoigne l'étude sur le bassin des eaux pluviales du TGV qui a mis en évidence un karst ouvert qui semble former une coupure entre l'est et l'ouest. De plus au sud du Robinet, lors d'une recherche d'eau dans la ZI de Donzère, un forage profond a révélé l'absence d'eau dans les alluvions. Cela témoigne des faibles influences de la nappe au nord du Robinet (plaine d'Allan).

Les circulations d'eau dans le massif urgonien à l'est ne semblent pas être en relation avec la nappe alluviale exploitée, les forages réalisés dans le secteur, comme les forages de la carrière de Roussas montrent des niveaux piézométriques plus profonds, plus ou moins bien calés sur le niveau du Rhône.

Analyse récente de la pollution pesticide

Une analyse des pollutions pesticides a été réalisée dans les sources et forages voisins. Le tableau suivant fournit les résultats pour trois pesticides caractéristiques de la pollution chronique du captage de Jas du Seigneur. Il s'agit de l'atrazine-déisopropyl (ADSP), du terbuthylazin déséthyl (TBZDES) et du desmethylnorflurazon (NORFLDM). Les fiches récapitulatives de l'ensemble des pesticides trouvés pour chaque point de mesure sont fournies en annexe.

Jas du Seigneur		ADSP	TBZDES	NORFLDM
	Min	0,05 µg/l	0,07 µg/l	0,11 µg/l
	Moy	0,11 µg/l	0,15 µg/l	0,42 µg/l
	Max	0,20 µg/l	0,24 µg/l	0,80 µg/l
1 : Vergobbi		0,03 µg/l	0,02 µg/l	0
2 : Semian		0,02 µg/l	Présence	0
3 : Sermand		0,20 µg/l	Présence	0
4 : Clapier		0,03 µg/l	Présence	0
5 : Jas du seigneur 2		0	0	0
6 : Beauméa		0	0,08 µg/l	0,32 µg/l
7 : Bour		0,04 µg/l	0,61 µg/l	1,3 µg/l

Les valeurs données pour le captage de Jas du Seigneur correspondent aux valeurs minimales, moyennes et maximales des analyses réalisées entre avril 2007 et février 2009. Les données des autres points correspondent aux prélèvements réalisés le 18 juin 2009.

Seuls les deux points situés à l'est du captage (« Bour » et « Beauméa ») ont montré la présence du NORFLDM ce qui peut indiquer une forte influence venant de l'est et du nord-est.

Le point « Bour » montre également une forte présence du TBZDES, qui est faiblement présent dans les autres points.

L'ADSP est faiblement présent dans la majorité des points et il n'est pas détecté dans les points « Jas du seigneur 2 » (au sud du captage exploité) et « Beauméa ». Seul le captage « Sermand » montre une concentration significative, il est situé au Logis de Berre.

Un fait marquant est l'absence totale de pesticides détectés dans le forage « Jas du Seigneur 2 » pourtant à proximité du captage exploité. Il se trouve en haut du versant est de la combe d'Ossel qui est constituée d'alluvions plus récentes. Elle ne semble donc pas faire partie du même système aquifère.

L'ensemble des points situés à l'ouest de la combe d'Ossel sont faiblement marqués par les trois pesticides analysés alors que les points situés à l'est de cette combe sont plus fortement marqués. Il semble donc que la combe d'Ossel forme un barrage hydraulique, ce qui exclue le plateau des Chirouzes de la zone de recharge.

Extension de la zone de recharge du captage AEP de Jas du Seigneur

En conclusion, la zone de recharge peut être limitée à l'ouest par la combe d'Ossel jusqu'au nord où elle rejoint le massif urgonien. Le versant sud de ce massif est intégré à la zone de recharge de part les eaux de ruissellement qu'il est susceptible d'apporter. À l'est et au sud, elle est limitée par la géologie de l'aquifère, celui-ci n'interceptant pas de bassin versant topographique.

La zone décrite ci-dessus à une surface d'environ 5,4 km² qui peut fournir en première approximation une vingtaine de m³/heure en débit permanent.

Jean-Paul Grandgirard
Pour la société Hydroc

Le 10 septembre 2009

Annexes :

- Fiches récapitulatives des pesticides trouvés à chaque point de mesure
- Implantation de la zone de recharge sur extrait de carte topographique

**Bordereau de versement d'études papier à l'unité documentation (Udoc)
ou électronique sur k:\commun\inter-entites\Documentation**

*Verser UN seul exemplaire de l'étude papier + la version numérique obligatoire pour le
portail national eau (si en votre possession)*

/!\ Enregistrer le document sur votre disque, informer les champs et retourner ce bordereau à l'Udoc

INFORMATIONS SUR L'ETUDE

Titre : Commune des Granges Gontardes : détermination de la zone d'alimentation captage AEP Jas du Seigneur

Maître d'ouvrage : ☐ AERMC ☒ Autre (préciser lequel) : Commune des Granges Gontardes
Si « Autre », rôle de l'Agence : ☐ partenaire technique ☒ partenaire financier

Année : 2009

Sous – bassin : ID 10 08 Berre

Si pièces complémentaires ou ultérieures d'un document indexé, cote à laquelle rattacher ces pièces
(consulter *Bibli'eau*) : **D** _____ Ce document annule et remplace le précédent ☐
Ce document complète le précédent ☐

Données confidentielles (l'étude ne sera pas versée sur le portail national) ☐

ORIGINE DU VERSEMENT

Agent chargé de l'étude : J.L. MERCIER
Date transmission à l'Udoc : 15/10/2010

Entité/délégation/unité : DRA/IR

PIECES CONSTITUTIVES (nombre et/ou nom)

Pièces papier (étude, phases, annexes ...) constituant l'exemplaire transmis :

☒ papier Nombre : 1

☐ cédérom Nombre :
Nom (à porter sur le cédérom) :

☐ k:\commun\inter-entites\Documentation
- indiquer ici le nom parlant du répertoire créé (i.e. **nom de l'étude** + **nom de l'agent** chargé de l'étude) :

☐ résumé (DPP seulement ou autre agent volontaire)

CLASSEMENT ET DIFFUSION

L'Agent chargé de l'étude souhaite :

☐ un retour par courriel de la notice d'indexation avec **la cote** de l'étude

☒ une transmission par l'Udoc de l'étude au correspondant données/SIG (cf. procédure *Madier*)

☐ un prêt pour une durée de : (6 mois maximum) - si oui, au nom de :

☐ un classement de l'étude à l'Udoc ou à la DRA (pour les schémas d'assainissement et d'aep)

TRAITEMENT PAR L'UNITE DOCUMENTATION

Etude traitée le : 22/10/10

Cote : D 30936/1-2

Observations :



laboratoires

ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débitur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450223

Lieu de prélèvement : LOGIS DE BERRE

Code point fixe :

Commune: GRANGES GONTARDES

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 16.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : FORAGE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450223

Libellé de l'échantillon : VERGOBBI SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité

Page 1 sur 14

HYDROVPO_2 Rev 2310081



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

ANTENNE DRÔME - 37 AVENUE LAUTAGNE - BP 118, 26904 VALENCE CEDEX 9 - TÉL: 04 75 81 70 70 - FAX: 04 75 81 70 71

ANTENNE ARDÈCHE - ZONE DE CHAMBOULAS - 07200 UCEL - TÉL: 04 75 37 45 82 - FAX: 04 75 88 36 45

laboratoires@ladrome.fr - www.LDA26.com - SIREN 222 6000 17 - SIRET 222 6000 17 003 62 - CODE APE 7120 B

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation. Accréditation Cofrac n° 1-0852, 1-1873, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450223

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1109	Atrazine déisopropyl (*)	0.030 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1263	Simazine (*)	0.030 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	0.020 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = SQ(1)/3$

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi-détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS).



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450216

Lieu de prélèvement : LOGIS DE BERRE

Code point fixe :

Commune: GRANGES GONTARDES

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 18.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : SOURCE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450216

Libellé de l'échantillon : SEMIAN SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité

Page 1 sur 14

HYDROMPO_2 Rev 231008 1



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

ANTENNE DRÔME – 37 AVENUE LAUTAGNE – BP 118, 26904 VALENCE CEDEX 9 – TÉL: 04 75 81 70 70 – FAX: 04 75 81 70 71

ANTENNE ARDÈCHE – ZONE DE CHAMBOULAS – 07200 UCEL – TÉL: 04 75 37 45 82 – FAX: 04 75 88 36 45

laboratoires@ladrome.fr – www.LDA26.com – SIREN 222 6000 17 – SIRET 222 6000 17 003 62 – CODE APE 7120 B

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation. Accréditation Cofrac n° 1-0852, 1-1873, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450216

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1109	Atrazine déisopropyl (*)	0.020 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1762	Penconazole (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Fongicides Triazoles
1263	Simazine (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazines

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = SQ(1)/3$

Présence : La molécule a été identifiée mais la quantité ne peut être rendue. La valeur se situe entre la limite de quantification et la limite de détection (première approximation $LD = LQ/3$). Nous ne pouvons pas assurer la valeur quantitative puisqu'elle se situe en dehors de notre domaine validé. Cette notion est intéressante pour évaluer l'évolution d'un paramètre dans le temps

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi-détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS).



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450218

Lieu de prélèvement : LES JARDINIERS

Code point fixe :

Commune: GRANGES GONTARDES

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 18.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : SOURCE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450218

Libellé de l'échantillon : SERMAND SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450218

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1109	Atrazine déisopropyl (*)	0.020 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1263	Simazine (*)	0.040 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazines

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = 5Q(1)/3$

Présence : La molécule a été identifiée mais la quantité ne peut être rendue. La valeur se situe entre la limite de quantification et la limite de détection (première approximation $LD = LQ/3$). Nous ne pouvons pas assurer la valeur quantitative puisqu'elle se situe en dehors de notre domaine validé. Cette notion est intéressante pour évaluer l'évolution d'un paramètre dans le temps

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS,



laboratoires

ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450220

Lieu de prélèvement : CLAPIER

Code point fixe :

Commune: GRANGES GONTARDES

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 16.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : SOURCE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450220

Libellé de l'échantillon : CLAPIER SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450220

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1109	Atrazine déisopropyl (*)	0,030 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1263	Simazine (*)	0,030 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazines

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = 5Q(1)/3$

Présence : La molécule a été identifiée mais la quantité ne peut être rendue. La valeur se situe entre la limite de quantification et la limite de détection (première approximation $LD = LQ/3$). Nous ne pouvons pas assurer la valeur quantitative puisqu'elle se situe en dehors de notre domaine validé. Cette notion est intéressante pour évaluer l'évolution d'un paramètre dans le temps

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS,



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE

AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE

ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire:

HYDROC

BP 177

26702 PIERRELATTE CEDEX

France

Rapport d'essai n° 1450221

Lieu de prélèvement : JAS DU SEIGNEUR

Code point fixe :

Commune: GRANGES GONTARDES

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 16.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : FORAGE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450221

Libellé de l'échantillon : JAS DU SEIGNEUR SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité

Page 1 sur 14

HYDROMPO_2 Rev 231008 1



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

ANTENNE DRÔME – 37 AVENUE LAUTAGNE – BP 118, 26904 VALENCE CEDEX 9 – TÉL: 04 75 81 70 70 – FAX: 04 75 81 70 71

ANTENNE ARDÈCHE – ZONE DE CHAMBOULAS – 07200 UCEL – TÉL: 04 75 37 45 82 – FAX: 04 75 88 36 45

laboratoires@ladrome.fr – www.LDA26.com – SIREN 222 6000 17 – SIRET 222 6000 17 003 62 – CODE APE 7120 B

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation. Accréditation Cofrac n° 1-0852, 1-1873, liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450221

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = SQ(1)/3$

Aucune substance de la liste n'a été mise en évidence.

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS,



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450219

Lieu de prélèvement : LE VIEUX DE CREST

Code point fixe :

Commune:ROUSSAS

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 18,00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau :SOURCE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° **195602** Echantillon n° **1450219**

Libellé de l'échantillon : BEAUMEA SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450219

SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS D'ANALYSES DE MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1686	Bromacil (*)	Présence µg.	CMO_MT02	Herbicides Diazines
2011	Dichloro benzamide 2,6	Présence µg.	CMO_MT02	Métabolites Métabolites
1673	Hexazinone (*)	Présence µg.	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2737	Nor flurazon desméthyl (*)	0.320 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Divers
1669	Norflurazon (*)	0.020 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Diazines
1263	Simazine (*)	Présence µg.	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	0.080 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = 5Q(1)/3$

Présence : La molécule a été identifiée mais la quantité ne peut être rendue. La valeur se situe entre la limite de quantification et la limite de détection (première approximation $LD = LQ/3$). Nous ne pouvons pas assurer la valeur quantitative puisqu'elle se situe en dehors de notre domaine validé. Cette notion est intéressante pour évaluer l'évolution d'un paramètre dans le temps

Méthodes et Techniques

CMO_MT02

Méthode interne : 1 litre d'échantillon est extrait en liquide/liquide avec un mélange dichlorométhane/acétate d'éthyle (80/20) à plusieurs pH. L'extrait est ensuite analysé en combinant une multi détection systématique en chromatographie gazeuse et liquide (HPLC/DAD, HPLC/MS/MS, GC/ECD/NPD, GC/MS,



laboratoires

ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Débiteur: voir fin de rapport

Destinataire: **HYDROC**
BP 177
26702 PIERRELATTE CEDEX
France

Rapport d'essai n° 1450222

Lieu de prélèvement : GRANGENEUVE

Code point fixe :

Commune: ROUSSAS

Nature: Eau

Prélevé le 18/06/2009 par Le client

Température de l'échantillon à l'arrivée: 16.00°C

Imprimé le 12/08/2009

Origine de l'eau : FORAGE

Reçu le 19/06/2009

Date de première impression

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450222

Libellé de l'échantillon : BOUR SARL HYDROC

Commentaires (3): Pas de commentaires particuliers.

Signé électroniquement par : Philippe REY, responsable adjoint du secteur micropolluant organique, signataire habilité



laboratoires

ENVIRONNEMENT – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450222

**SYNTHÈSE ET COMMENTAIRES DES RÉSULTATS D'ANALYSES DE
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES**

Mise en route des analyses:

Date d'extraction liquide/liquide

19/06/2009



laboratoires

ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - AGRICULTURE
AGRÈMENT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - MEMBRE DE AFNOR, RAEMA, AGLAE BIPEA, AGHTM

Dossier n° 195602 Echantillon n° 1450222

Substances trouvées:

Code Sandre	Paramètres	Concentration (1)	Méthode	Famille
1929	1-(3,4-Dichlorophényl)-3-MéthylUrée (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Métabolites Métabolites
1109	Atrazine déisopropyl (*)	0.040 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1687	Bénalaxyl	2.200 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Amines amides
1177	Diuron (*)	0.020 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Urées substituées
1206	Iprodione (*)	0.250 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Divers
1950	Kresoxim méthyl (*)	0.480 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Strobilurines
1706	Métalaxyle (*)	0.140 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Amines amides
1519	Napropamide (*)	0.160 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Amides
2737	Nor flurazon desméthyl (*)	1.300 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Divers
1669	Norflurazon (*)	0.060 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Diazines
1235	Pentachlorophénol (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazolinones
1664	Procymidone (*)	6.400 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Dicarboximides
1432	Pyriméthanil (*)	2.300 µg/L	CMO_MT02	Fongicides Anilinyrimidines
2069	Quizalofop	0.050 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Aryloxyphénoxy
1263	Simazine (*)	0.030 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2664	Spiroxamine	Présence µg,	CMO_MT02	Fongicides Divers
2051	Terbuméton-Déséthyl	Présence µg,	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1268	Terbutylazine (*)	0.090 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
2045	Terbutylazine deséthyl (*)	0.610 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Triazines
1288	Triclopyr (*)	0.050 µg/L	CMO_MT02	Herbicides Dérivés picoliniques
1660	Tétraconazole (*)	Présence µg,	CMO_MT02	Fongicides Triazoles

(1) Si mention "Présence" : La valeur est comprise entre la Ld (limite de détection) et la limite de quantification. En général $Ld = SQ(1)/3$

Présence : La molécule a été identifiée mais la quantité ne peut être rendue. La valeur se situe entre la limite de quantification et la limite de détection (première approximation $LD = LQ/3$). Nous ne pouvons pas assurer la valeur quantitative puisqu'elle se situe en dehors de notre domaine validé. Cette notion est intéressante pour évaluer l'évolution d'un paramètre dans le temps

Commune des Granges Gontardes
Bassin d'alimentation du captage AEP Jas du Seigneur

